

OBJET: Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025

Vu les articles L.1612-1 et L5217-10-9 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°2024-38 adoptant le budget 2024 et indiquant que chaque autorisation de programme est une opération d'équipement votée,

Vu le règlement budgétaire de la Ville de Sotteville-lès-Rouen,

Considérant que, sur autorisation de l'organe délibérant, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, à compter du 1^{er} janvier, et jusqu'au vote du budget primitif de l'année en cours, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors autorisation de programme), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Considérant que cette limite correspond aux montants suivant :

Affectation par chapitre budgétaire	Crédits ouverts au budget 2024 (hors AP et RAR)	Plafond autorisé (25%)
040: Opérations de transferts entre section	460 000 €	115 000 €
041: Opérations patrimoniales	1 000 000 €	250 000 €
20: Immobilisations incorporelles	462 766 €	115 691 €
204: Subventions d'équipement versées	82 500 €	20 625 €
21: Immobilisations corporelles	3 359 977 €	839 994 €
23: Immobilisations en cours	20 000 €	5 000 €
26: Participations et créances associées	85 100 €	21 275 €
27: Autres immobilisations financières	38 000 €	9 500 €
	5 508 343 €	1 377 085 €

Considérant que les autorisations de programme disposent d'un régime particulier, et que sur autorisation de l'organe délibérant, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, à compter du 1^{er} janvier, et jusqu'au vote du budget primitif de l'année en cours, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du tiers des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Considérant que cette limite correspond aux montants suivant :

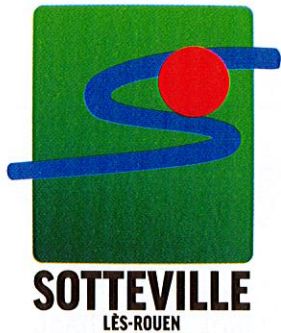
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20241209-2024-161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 10/12/2024



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers

en exercice : 35

Nombre de votants: 35

Nombre de présents : 32

Convocations : 29 NOVEMBRE 2024

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Benoît HEBERT, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE et M. Jean EASTABROOK,

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Lisa MADELEINE
- Mme Sylvie FAURE

Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Pierre JOSELIER remplit les fonctions de Secrétaire.

Il est précisé, s'agissant des autorisations de programme, que le montant de CP par AP est réparti comme suit :

	CP inscrits au budget pour l'AP 2019 01 Travaux de sécurité incendie de l'Hôtel de Ville	CP inscrits au budget pour l'AP 2019 02: Requalification de l'espace M.Lods	CP inscrits au budget pour l'AP 2019 03: Réhabilitation du gymnase A.Lallement	CP inscrits au budget pour l'AP 2019 04: Réaménagement du stade J.Adret	Total
Répartition par AP	332 407 €	2 029 956 €	564 856 €	99 613 €	3 026 832 €

Les crédits ainsi déterminés feront l'objet d'une inscription définitive au budget primitif 2025 lors de son adoption.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.
La délibération n°2024-161 est adoptée à l'unanimité.**



Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller départemental

Alexis RAGACHE

Affectation par chapitre comptable (pour mémoire)	CP inscrits au budget pour l'AP 2019 01 Travaux de sécurité incendie de l'Hôtel de Ville	CP inscrits au budget pour l'AP 2019 02: Requalification de l'espace M.Lods	CP inscrits au budget pour l'AP 2019 03: Réhabilitation du gymnase A.Lallement	CP inscrits au budget pour l'AP 2019 04: Réaménagement du stade J.Adret	Total des CP inscrits en 2024 par chapitre comptable (pour mémoire)	Plafonds d'un tiers par chapitre comptable (pour mémoire)
20: Immobilisations incorporelles		1 029 964 €	1 188 €	3 840 €	1 034 992 €	344 997 €
21: Immobilisations corporelles		395 807 €	1 693 382 €	295 000 €	2 384 189 €	794 729 €
23: Immobilisations en cours	997 221 €	4 664 098 €			5 661 319 €	1 887 106 €
Total des CP inscrits en 2024 par opération budgétaire	997 221 €	6 089 869 €	1 694 570 €	298 840 €	9 080 500 €	3 026 832 €
Plafond d'un tiers par chapitre budgétaire	332 407 €	2 029 956 €	564 856 €	99 613 €	3 026 832 €	

Considérant qu'il y a lieu de procéder à ces engagements, liquidations et mandatements,

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, les dépenses d'investissement définies comme suit :

Affectation par chapitre	Plafond de crédit ouvert hors AP par chapitre (1/4)	Plafond de CP ouverts au titre des AP pour 2025 par chapitre comptable (1/3)	Total inscrit au budget provisoire par chapitre comptable
040: Opérations de transferts entre section	115 000 €		115 000 €
041: Opérations patrimoniales	250 000 €		250 000 €
20: Immobilisations incorporelles	115 691 €	344 997 €	460 688 €
204: Subventions d'équipement versées	20 625 €		20 625 €
21: Immobilisations corporelles	839 994 €	794 729 €	1 634 723 €
23: Immobilisations en cours	5 000 €	1 887 106 €	1 892 106 €
26: Participations et créances associées	21 275 €		21 275 €
27: Autres immobilisations financières	9 500 €		9 500 €
Total	1 377 085 €	3 026 832 €	4 403 917 €